



Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2018

Le conseil d'administration (CA) de l'École française de Rome (EFR) s'est tenu le jeudi 15 mars 2018 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris. La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (12)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes (procuration à M. Fabrice JESNÉ) ;
M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
Mme Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représentée par Mme Nathalie ROQUES ;
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres de l'EFR, représentée par sa suppléante, Mme Ségolène MAUDET ;
M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Membres absents excusés (2)

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique ;

Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2017 ;
4. Bilan social 2017 ;
5. Stages ;
6. Modification de la délibération du CA portant délégation de pouvoir à la directrice de l'EFR ;
7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La première information concerne le recrutement des membres, approuvé par le conseil scientifique le matin même.

En Antiquité, c'est Alison Pereira qui a été retenue. Il s'agissait d'une première candidature. En contrat doctoral à l'EFR par le passé, elle a soutenu sa thèse en cotutelle avec l'université de Ferrare en octobre 2017. En Moyen Âge, deux candidats ont été recrutés : Philippe Lefevre et Viva Sacco. Philippe Lefevre est actuellement professeur d'histoire-géographie à Sevran-Beaudottes. Il s'agissait de sa troisième candidature. Viva Sacco est de nationalité italienne, et a soutenu sa thèse en juillet 2016. Il s'agissait de sa deuxième candidature. Pour les Époques moderne et contemporaine, c'est Hugo Vermeren qui a été sélectionné par la commission. Il est actuellement sur un emploi poste doctorat auprès de l'ANR.

La liste complémentaire est la suivante :

1. Annalaura Turiano, assurant actuellement un post-doctorat à Berlin (Freie Universitat).
2. Paolo Tomassini, boursier à l'université catholique de Louvain (financé par le Fonds national de la recherche belge).
3. Dante Fedele, également chercheur post-doc à Louvain.
4. Clémentine Barbau, attachée d'enseignement et de recherche à Aix-Marseille Université.
5. Ignazio Veca, attaché de recherche à la Scuola normale superiore di Pisa
6. Nina Valbousquet, actuellement visiting scholar auprès de l'université de New-York et du Center for Jewish History.

La deuxième information concerne le contrat quinquennal 2017-2021. Il a été signé et remis officiellement par la tutelle le 1^{er} février 2018. À cette occasion, la DGESIP avait organisé une rencontre des directeurs des EFE avec les principales directions du ministère afin de mieux faire connaître les Écoles françaises à l'étranger (EFE). Dans le cadre de la mise en place de la cellule commune aux cinq Écoles, les EFE sont par ailleurs toujours dans l'attente de la notification de la part de la tutelle du poste de chargé de transition numérique, pris en charge par le ministère, le poste de chargé de communication étant, quant à lui, financé par les cinq EFE. Ce service sera, en tout état de cause, basée à l'École française d'Extrême-Orient (Paris).

Pour examiner les modalités de mise en place du service commun, et notamment les frais à prévoir en fonctionnement, une réunion est à programmer, à l'initiative des directeurs des EFE : des dates seront proposées à la tutelle.

La dernière information concerne la signature du contrat collectif du personnel local pour la période 2018-2020. Les principales dispositions du nouveau contrat ont trait à l'insertion de nouvelles fonctions dans la grille des emplois à l'EFR, suite à des mouvements de personnes (nouvelles affectations ou retraites). Par exemple, les rédacteurs au service des publications ont désormais le titre de rédacteur avec responsabilité éditoriale suite à l'affectation du chargé des publications à Paris, ou encore la chargée de communication est devenue responsable de service, avec l'arrivée, au 1^{er} janvier 2018, d'une nouvelle collaboratrice. Enfin, un topographe a été affecté au service archéologique le 1^{er} février 2018 suite à une réorganisation des emplois en interne. Par ailleurs, on peut noter une modification des horaires de travail qui affecte le service de la bibliothèque, la fin du service du soir passant de 20 heures à 19 heures. C'est la société de gardiennage actuellement en place pour le prolongement de l'ouverture entre 20 et 21 heures qui effectue le surplus d'heure de surveillance ; ainsi la bibliothèque continue d'être ouverte jusqu'à 21 heures. Un projet de « *premio verde* », d'indemnité pour qui se déplace en transports en commun, pourrait éventuellement être revu au cours de la période quinquennale.

3. Compte financier 2017

Monique Zimmermann, agent comptable de l'EFR, prend la parole. En guise d'introduction au compte financier de l'année écoulée, elle met en lumière les problèmes rencontrés avec le logiciel comptable (AGE), qui ne permet pas un bon suivi budgétaire.

Tableau 1 : tableau des emplois

L'EFR dispose de 67 ETPT, pour un plafond de 70 emplois. Dix emplois sont fléchés sur des projets de recherche (ERC, ANR) dont 7 pour le projet européen « Performart ».

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Il est fait état d'une présentation double (budgétaire et comptable). Quand des doutes subsistent sur l'exécution, on se reporte nécessairement à l'exécution comptable, d'où sont tirées des données fiables. En dépenses, on note 95,2% d'exécution en autorisation d'engagement (7 270 312 euros), et 95,3% en crédits de paiement (7 381 717 euros). En recettes, le taux d'exécution a dépassé les 100%.

Tableau 3-1 dépenses par destination

Deux tiers des dépenses sont dévolues aux missions scientifiques de l'EFR. En fonctionnement, la dépense prévue pour l'équipement des liaisons informatiques avec la fibre noire n'a finalement pas eu lieu ; par ailleurs, les dépenses d'entretien sont moindres. La bibliothèque enregistre une hausse des dépenses de gardiennage. La formation enregistre une baisse, du fait du recrutement de la majeure partie de membres déjà docteurs à leur arrivée à l'EFR.

Les frais de personnels représentent 69% des dépenses par nature, en augmentation par rapport à 2016, du fait du financement de nouveaux personnels à rémunérer au titre du programme « Performart », ainsi que du fait du versement du salaire différé (*trattamento di fine rapporto*) dont de nombreux personnels ont sollicité l'avance en 2017.

Les recettes

La subvention pour charge de service public observe une augmentation de 45 000 euros par rapport à 2016 pour prendre en compte le parcours PPCR ainsi que la revalorisation du point d'indice. Les recettes propres (ventes des publications, recettes d'hébergement et de la location d'espaces situés devant le bâtiment de la place Navone) se sont montées à 583 920 euros. On enregistre par ailleurs le versement par la Casa de Velázquez de la part qui lui revient du salaire du responsable des publications, ainsi que 20 000 euros au titre du fonds de dotation Arpamed, affectés aux recherches sur la *cenatio rotunda* (Palatin). D'autres financements fléchés au titre des projets ERC ou ANR viennent alimenter les recettes à hauteur de 102 095 euros.

Tableau 6 Situation patrimoniale

Dans ce cas est prise en compte la totalité des charges et produits qui se rattachent à l'exercice (dont l'intégration d'écritures comme les amortissements ou les reprises de provisions) Une perte prévisionnelle était inscrite à hauteur de 29 860 euros. On constate en revanche un bénéfice de 373 212 euros.

On constate une baisse notable de l'ensemble des recettes propres : ventes des publications et hébergement, par rapport à 2016. Par ailleurs, on constate une légère diminution des charges de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.

Pour les dépenses de personnel, la baisse observée porte sur le personnel expatrié due à la non-reconduction d'un personnel mis à disposition à mi-temps ainsi que l'affectation d'un personnel en fin d'année sur un poste libéré par un départ à la retraite, laissant ainsi le poste vacant quelques mois.

Pour ce qui concerne le Centre Jean Bérard, l'organisation des 50 ans du CJB a engendré des dépenses supplémentaires.

La reprise de 100 000 euros de provision (mobilisés dans le cadre d'un procès définitivement clos) et la diminution de 42 000 euros de la provision constituée pour le TFR ont contribué à l'augmentation de la capacité d'autofinancement, d'un montant de 456 023, 33 euros, niveau bien supérieur à celui prévu lors de l'adoption du budget initial. Celle-ci permettra de financer des dépenses d'investissement.

L'apport au fonds de roulement s'élève à 142 150,94 euros, pour un total de 3 049 133,95 au 31 décembre 2017 contre 2 906 977,01 fin 2016, soit 119 jours de dépenses de fonctionnement.

Tableau 9 : dépenses pluriannuelles

Ce type de dépenses concerne principalement les programmes de recherche en cours à l'EFR (3 programmes ANR, 1 ERC close en 2017, et 1 ERC en cours). Par ailleurs, le programme de rénovation des fenêtres du palais Farnèse s'est étalé sur les années 2016 et 2017. En recettes, l'EFR devrait encaisser 89 102 euros au titre des programmes ANR (un encaissement au titre du programme ERC est à prévoir en 2018).

La directrice de l'EFR revient sur les difficultés rencontrées dans l'utilisation du logiciel comptable, pour les services administratifs et comptables, mais aussi pour les sections scientifiques, ajoute Fabrice Jesné, qui sont devenues ordonnatrices depuis la mise en place de la GBCP.

Le président du conseil d'administration demande quelles sont les perspectives d'évolution des dépenses de gardiennage.

La directrice confirme qu'elles seront maintenues à un niveau élevé : ce sont les conséquences post-attentats. Ce niveau de sécurité et de contrôle des lecteurs de la bibliothèque à l'entrée du palais Farnèse n'est pas sans poser des problèmes d'accès pour le public.

Le responsable de la bibliothèque ajoute que le règlement intérieur de la bibliothèque a été modifié pour tenir compte des nouvelles règles de sécurité édictées par les services de sécurité de l'ambassade. L'effet noté a été une baisse relative des entrées de lecteurs.

La représentante du ministère, indiquant que l'année 2017 dégage des résultats positifs, se félicite de la solidité financière de l'établissement.

Philippe Levillain demande pourquoi la fréquentation de la résidence est en baisse.

Monique Zimmermann répond que ce n'est pas la fréquentation qui baisse mais les recettes, du fait du grand nombre de nuitées enregistrées à 10 euros, ce qui entraîne une moins-value pour l'établissement (le coût d'une nuitée se montant à 30 euros). Pour cela, il sera proposé plus avant une augmentation du prix de la nuitée pour les stagiaires-fonctionnaires.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier de l'année 2017.

4. Bilan social

Le premier bilan social de l'EFR, pour l'année 2017, est présenté par la directrice. Il fait partie d'un des objectifs du contrat quinquennal 2017-2021, et porte précisément sur l'année 2017, première année d'exécution du contrat. La présence d'une stagiaire de l'IRA de Metz a permis cet important travail d'élaboration et de mise au point. L'EFR n'ayant pas de logiciel de gestion des ressources humaines, toutes les données ont été traitées à partir de tableurs excel réalisés manuellement. Un arrêté de décembre 2013 liste une série d'indicateurs à intégrer au bilan social. Tous n'ont pas été repris, étant donnée la taille de l'établissement. D'autres, pertinents pour l'établissement, situé à l'étranger, ont été insérés, comme par exemple, un état des déplacements des personnels (ordres de mission avec frais).

Le bilan social a été présenté au comité technique du 5 mars 2018. On note un rajeunissement des équipes, et une féminisation des effectifs, outre une augmentation notable des formations en direction du personnel.

Ce document renforce le sentiment d'appartenance à l'institution. Il sera d'ailleurs présenté aux personnels le 27 mars prochain.

Nathalie Roques note que l'indemnité de résidence à l'étranger constitue 38% des dépenses des personnels métropolitains.

Il est précisé que le document a été mis en page en interne, ce qui facilite grandement la prise de connaissance et la lecture du document.

5. Stages

La directrice de l'EFR propose au conseil une délibération quant au prix de la nuitée pour des stagiaires élèves fonctionnaires, qui sont rémunérés. Celle-ci passera, pour les conventions d'accueil signées après le présent conseil, de 10 euros à 20 euros la nuitée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération proposant le passage du tarif de la nuitée de 10 euros à 20 euros pour les stagiaires élèves fonctionnaires.

6. Modification de la délibération du CA portant délégation de pouvoir à la directrice de l'EFR

La directrice propose d'insérer « produits dérivés » dans la possibilité de fixation des prix. En effet, des sacs en toile ont été réalisés avec le logo de l'EFR, et, au vu du succès, il est proposé de les vendre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération modifiée.

7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice met en lumière les conventions relatives à l'accueil de stagiaires, qui viennent enrichir l'activité de l'établissement, au sein des différents services (service administratif, archives, communication...).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions.

8. Questions diverses

La directrice rappelle au conseil d'administration la date de la prochaine réunion, à savoir le 21 juin 2018, à Rome.

La séance est close à 16h20.